

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre-affranchie.

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

ABONNEMENT

Saumur :

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

Poste :

Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 17 JUILLET

CRIMINALITÉ DES INSTITUTEURS

Laiques et Congréganistes

COLONIE DE CITEAUX

A la séance de jeudi, M. René Laffon, prenant prétexte des faits scandaleux qui, au dire des feuilles anti-cléricales, se seraient passés dans un établissement en partie dirigé par des congréganistes, a demandé à la Chambre la suppression de toutes les congrégations d'hommes.

M^r Freppel lui a répondu d'une façon dérisoire, et, statistiques en main, a prouvé qu'en fait de moralité ceux qui en parlent le plus la pratiquent le moins.

Pour flétrir cette hypocrisie parlementaire, l'illustre évêque, à eu des paroles vengeresses bien propre à faire rougir ses adversaires, convaincus ainsi publiquement de chercher non le triomphe de la justice, mais la satisfaction de leurs misérables instincts d'oppression.

En voici des extraits :

M^r Freppel combat l'urgence.

On ne peut, dit-il, que louer les auteurs de la proposition de zèle qu'ils mettent à défendre la moralité publique et privée ; mais ce zèle est prématuré. Il n'y a dans l'affaire de Citeaux que de simples préventions, et l'équité fait un devoir d'attendre que la justice se soit prononcée sur leur cause avant d'appeler sur eux des mesures exceptionnelles du gouvernement.

Si les faits rapportés par certains journaux sont établis, tout le monde méritera les malheurs qui auraient été assez oubliés des préceptes de leur religion pour mettre en pratique les excès de la morale indépendante.

Lorsqu'on signala il y a quelques temps les faits monstrueux qui s'étaient passés à la colonie de Boulogne (Haute-Marne), dirigée par des laïques et qui reçoit des or-

phelins de l'Assistance publique, personne n'est venu demander la fermeture de l'établissement et on a attendu les résultats de l'instruction. Il convient de garder la même mesure dans le cas présent.

Il ne faut pas conclure du particulier au général ; quand des condamnations judiciaires sont venues atteindre des instituteurs laïques, et il y en a eu de nombreuses, jamais un membre de la Droite n'a demandé la fermeture des écoles normales où ces instituteurs avaient été formés. (Applaudissements à droite. — Bruit à gauche.)

M. Maurice Faure. — La statistique prouve le contraire.

M^r Freppel. — La statistique prouve le contraire, dites-vous ? C'est ce que nous allons voir. Je prétends, au contraire, que si M. Laffon était admis à demander la suppression des écoles congréganistes, je serais autorisé trois fois davantage à demander la fermeture de toutes les institutions laïques. (Exclamations à gauche.) Car voici, d'après le compte général de la justice criminelle, publié tous les ans à l'imprimerie nationale par le ministère de la justice...

M. René Laffon. — Je vous mets au défi d'apporter aucun chiffre à la tribune. Vous savez parfaitement que ces faits sont excessivement rares parmi le personnel laïque.

M^r Freppel. — J'accepte votre défi et je le révèle à l'instant même, d'après le compte général de la justice criminelle, au tableau intitulé : « Profession des accusés, n° 22 et 24 », la criminalité proportionnelle des laïques et des congréganistes. (Interruptions à gauche.)

Vous m'obligez malgré moi à apporter à la tribune des chiffres que j'aurais mieux aimé passer sous silence.

Professeurs ou instituteurs condamnés

Années	Laiques	Congréganistes
1867	23	2
1868	24	4
1869	19	6
1870	»	»
1871	»	»

1872	46	4
1873	49	6
1874	48	5
1875	48	7
1876	26	5
1877	23	3
1878	26	4
1879	23	5
1880	21	8
1881	46	6
	268	72

Sur 73,906 laïques, 268 condamnés forment une proportion de 33 sur 10,000 en 13 ans.

Sur 49,745 congréganistes, 72 condamnés forment une proportion de 13 sur 10,000 en 13 ans. Environ 4 par an sur 10,000. Je prends le chiffre des professeurs et instituteurs soit laïques soit congréganistes, tel qu'il est fourni par les rapports du ministère de l'instruction publique publiés au Journal officiel des 15 septembre et 19 décembre 1879.

Le chiffre proportionnel des instituteurs laïques condamnés est donc presque trois fois plus fort que celui des congréganistes condamnés ! (Vifs applaudissements à droite. — Bruit à gauche et au centre.)

Par conséquent, je le répète, si M. Laffon était admis à demander la suppression des instituteurs congréganistes, je serais autorisé trois fois davantage, en vertu même de son argumentation, à demander la fermeture de toutes les institutions laïques. (Exclamations à gauche.)

Eh bien ! je ne demande la fermeture ni des uns ni des autres ; je réclame pour toutes la justice et l'impartialité ! (Applaudissements à droite.)

Vous avez parlé plus particulièrement de la maison de Citeaux.

Eh bien, puisqu'il vous a plu de dénoncer ainsi au mépris public cette colonie pénitentiaire, vous me permettez bien d'en dire quelques mots à mon tour. (Bruit à gauche.)

Est-ce que par hasard la tribune française n'est pas faite pour permettre aux orateurs

de prendre la défense des absents et des faibles ? (Très bien ! très bien ! à droite.)

Je ne m'occupe pas des faits que vous avez signalés. C'est affaire à la justice. Quand elle aura prononcé, nous verrons. Vous n'avez ni compétence ni qualité pour juger des procès. (Interruptions à gauche.)

M. le président. — Venez cesser vos interruptions, Messieurs.

M^r Freppel. — Mais ce que je ne puis pas admettre, c'est que vous veniez dénoncer cette colonie à l'indignation publique, sans même la connaître. (Vives interruptions à gauche.)

Vos indignations sont vertueuses, mais elles le seraient encore davantage si vous vouliez bien y mêler un peu plus de justice et d'équité. (Très bien ! très bien ! et rires à droite.)

Je dis qu'il ne faut pas oublier les services que la colonie de Citeaux a rendus dans le passé. (Exclamations à l'extrême gauche.) Vous ne savez même pas, vous qui m'interrompez, ce que c'est que la maison de Citeaux ! (Bruit.)

M. Gustave Rivet. — Nous ne voulons pas le savoir.

M^r Freppel. — Eh bien ! si vous ne voulez pas le savoir, n'en parlez pas. Je ne puis pas, dans l'état d'esprit où je vous vois, vous engager à lire le travail si intéressant de M. Michel, employé à la préfecture de la Seine, sur la colonie de Citeaux. Vous vous garderiez bien de vous donner cette peine.

Cette colonie est antérieure à la Révolution de 1848. Son fondateur, le vénérable abbé Rey, mort tout récemment, l'avait créée tout d'abord pour être une succursale de la colonie d'Orléans, ouverte par lui dans le département du Rhône ; mais par l'importance qu'elle a prise, par les agrandissements qu'elle a reçus, elle est devenue le siège principal de la congrégation qui s'est réunie autour de M. l'abbé Rey, — qui a été, en effet, l'un des prêtres les plus méritants de cette époque. — La colonie de Citeaux présente un caractère particulier que nous devons signaler. Elle ne reçoit pas seulement des enfants condamnés ou en-

31 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

CHAPITRE X

La Barque rouge

(Suite)

Mais, pendant ce temps, Louis avait défilé l'embarcadere et déplié la voile dans laquelle le vent se jouait déjà, et bientôt le Sagittaire courait sur les flots.

Pendant une heure ou deux, Louis Duparc et ses compagnons errèrent entre Mazé, Corné et Saint-Mathurin, dans les vastes plaines de l'Aubion, cherchant de tous côtés Raimbauld Mariaval et prenant des informations auprès de tous les marins qu'ils rencontraient.

Un air vif et piquant stimulait leur ardeur et aiguillait leur courage. La pluie avait enfin cessé et le vent s'était enfié de nouveau faisant bouillonner les eaux et les jetant avec violence le long des bords et sur les cimes d'arbres qui dépassaient leur niveau.

Tout près de la lavée, vis-à-vis du Coureau, du Carrefour et de la Grande-Rue, villages voisins de

le Bohalle, les courants, très violents, déracinaient les arbres et abattaient les maisons.

La vue de tels désastres remplissait de pitié les cœurs de Beaudrillard, de Duparc et du Furet.

— Comment ces pauvres gens vivront-ils désormais ? demandait le bon Symphorien.

— On les aidera, mon ami ; puis, si l'inondation se retire aussi promptement qu'elle est venue, ce qu'il faut espérer, ils pourront encore semer du chanvre et des légumes...

— Sans doute, mais le blé et les foins seront perdus.

En arrivant à une petite maison située au milieu des prés et appelée le Pont-de-Loué, les trois compagnons se reposèrent et prirent un léger repas. Pendant ce temps, Symphorien examinait l'horizon.

— Voyez-vous ce clocher penché, vers le nord, disait-il, c'est Corné, avec ses innombrables maisons qui, presque toutes, doivent être dans l'eau. Et à l'ouest, voyez ces deux clochers si près l'un de l'autre ? Ce sont ceux d'Andard et de Brain. La vallée se resserre désormais jusqu'aux Ponts-de-Cé.

— Tant mieux ; nous retrouverons plus facilement Raimbauld.

— Mais s'il débarque ?

— Eh ! comptez-vous pour rien les gendarmes ? Si Raimbauld débarque, il sera arrêté.

— J'en doute, mon ami. Les gendarmes ont en ce moment autre chose à faire qu'à arrêter des gens qui leur sont dénoncés.

— Cependant, un voleur, un assassin ?...

— Espérons toujours, mais je ne crois pas que Raimbauld débarque, il voudra gagner la Loire par l'embouchure de l'Aubion, près des Ponts-de-Cé, et de là se réfugier dans un autre département où ses vols l'enrichiront impunément. Raimbauld n'est pas un voleur vulgaire ; c'est un homme audacieux et intelligent. Tout autre à sa place eût depuis longtemps fui devant nous et ne se serait pas embarrassé de deux femmes.

— Ces deux femmes, nous les sauverons tout à l'heure.

— Pauvre mère ! pauvre Charlotte ! murmura Louis ; ont-elles dû souffrir !

— Sans doute, mais elles seront si heureuses quand nous les délivrerons !

— Cette seule pensée réveille mon courage, Symphorien, bâtons-nous et partons. Quelque chose me dit que la Barque rouge n'est pas loin.

Quelques instants après, les provisions étaient ramassées et les trois amis assis à leur place ordinaire, Louis à l'avant avec un long pic pour écarter les épaves ou s'éloigner des obstacles, Symphorien au centre, près de la voile, et le Furet à l'arrière, tenant le gouvernail.

Charlot avait un air radieux. Ces rudes journées,

ce travail incessant, ces émotions soutenues, cet air vif, convenaient à sa vaillante nature et l'enfant se sentait mille fois plus heureux que dans l'étude de M^r Ducorail.

Vers midi, le Sagittaire tournait la butte de l'Ombraie, et passait devant le village de Rezeau où la veille encore s'élevait une digue maintenant couverte par les eaux qui montaient presque jusqu'au premier étage des maisons.

Un instant après, le Sagittaire dépassait le bourg d'Andard et s'élançait vers le sud. Les courants redevenaient rapides et entraînaient la barque avec violence. Il fallut abaisser le mât et plier la voile pour éviter de sombrer en heurtant les branches d'arbre et Louis Duparc rama avec vigueur.

Une demi-heure s'écoula en recherches inutiles. Déjà Louis et Symphorien se désespéraient.

Tout à coup le Furet qui, tranquillement assis à l'arrière, observait l'horizon dans tous les sens, poussa un cri et se dressa sur ses pieds.

— Là-bas, murmura-t-il de peur d'être entendu de trop loin, là-bas, sur la grande route, ne voyez-vous pas une barque qui ressemble à celle que nous cherchons ?

Beaudrillard et Duparc se levèrent précipitamment et examinèrent avec attention le point signalé par Charlot. On n'apercevait encore, dans le lointain, qu'une sorte d'épave qui flottait, mais,

voyés en correction, mais aussi des enfants vagabonds, abandonnés ou malheureux du département de la Côte-d'Or qui lui sont confiés par les municipalités ou par les parents. En un mot, elle réunit ce double caractère d'établissement de répression et d'asile de bienfaisance dont nous avons déjà signalé les heureux résultats dans certains pays étrangers, en Belgique, en Hollande et en Suisse. (Interruptions et bruit à gauche.)

Plusieurs membres à gauche. — Parlez en face!

M^r Freppel, s'adressant à la gauche. — Quand vous écouterez, je parlerai de votre côté!

En reconnaissance du service qui était ainsi rendu au département par la colonie de Cîteaux, le Conseil général de la Côte-d'Or lui attribuait autrefois une subvention. Mais cette subvention a été supprimée au lendemain de la Révolution du 4 Septembre; depuis elle n'a jamais été rétablie.

Si, par suite de ce double caractère qu'affecte la colonie de Cîteaux, l'effectif y est très nombreux, trop nombreux suivant nous, le personnel surveillant est du moins en proportion du nombre des enfants. Ce personnel d'élite est composé de pères et de frères. Ces derniers sont associés aux travaux des enfants et se font laboureurs, charrons, maçons avec eux. Ajoutons que, dans cette colonie, une combinaison intelligente est faite de ce que nous avons appelé la discipline religieuse avec la discipline militaire. Les habitudes martiales qu'on s'efforce de faire prendre aux enfants, la marche au pas, l'usage de la musique militaire, l'autorité du commandement, combattent avec fruit les inconvénients qui s'attachent parfois à l'éducation exclusivement congréganiste.

Nous avons trouvé cette même alliance de la discipline militaire et de la discipline religieuse à la maison des jeunes détenus de Namur, et nous avons été vivement frappé des avantages qu'elle semblait présenter. La colonie de Cîteaux mérite donc d'être mise au premier rang des colonies dirigées par des congrégations.

Voilà, messieurs, cette maison de Cîteaux que l'on voudrait dès aujourd'hui voter au mépris public sans tenir compte de ses services passés. Il me semble qu'il ne faudrait pas se hâter de porter un jugement aussi défavorable sur la congrégation tout entière à cause de certains faits imputés à quelques-uns de ses membres. Voilà pourquoi, moi aussi, je m'adresse à la justice et à l'impartialité de M. le président du conseil, ministre de l'intérieur, convaincu d'avance, comme il l'est d'ailleurs lui-même, que ce qu'il fera sera bien fait. (Rires à droite.)

Que si cependant, il vous plaisait, contrairement aux notions les plus vulgaires de l'équité, d'envelopper dès maintenant la congrégation tout entière dans le discrédit qui vient d'être jeté sur quelques frères convers, — car il ne s'agit que de cela, dans l'espèce — les auteurs de l'interpellation m'autoriseraient à leur dire que ce qui les guide, ce qui les inspire, ce n'est pas

l'intérêt de la morale, mais la haine de la religion. (Vifs applaudissements à droite.)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance d'hier lundi. — M^r Freppel dépose une proposition de loi relative à la répression des duels.

Il rappelle qu'il y a quelque temps il parla contre le duel et que beaucoup de ses collègues lui dirent: déposez un projet de loi; il le dépose.

Mais, ajoute-t-il, je ne demande pas l'urgence.

M. Méline fait observer à M^r Freppel que s'il ne demande pas l'urgence, il n'a que le droit de déposer la proposition sans prononcer de discours.

L'urgence ayant été alors demandée, l'évêque rappelle le duel Dupuis-Habert. Il trouve qu'il y a dans la législation une grave lacune. Il fait allusion également au duel Floquet-Boulangier. La Chambre, reconvoquée, repousse la déclaration d'urgence.

Le gouvernement réclame un crédit de 68 millions pour mettre nos côtes en état de défense; il reconnaît en même temps que ce crédit sera insuffisant et qu'il sera nécessaire de l'élever ultérieurement à la somme minimum de 100 millions.

De son côté, la commission du budget, envisageant la question au point de vue spécialement financier, s'oppose au vote d'urgence du projet de loi. Elle produit des arguments qui ne sont pas sans valeur.

Pourquoi cette précipitation à réclamer de l'argent, alors qu'on ne pourra entamer les travaux avant la fin du prochain hiver et alors qu'il est établi que ces travaux n'auront pas de valeur défensive avant cinq ans?

Ne peut-on attendre la discussion du prochain budget extraordinaire? Est-il admissible que sans raison sérieuse on engage une dépense de cent millions, isolément, sans s'être enquis d'abord des moyens d'y faire face, sans avoir examiné les charges et les ressources du pays dans leur ensemble?

Pendant M. l'amiral Krantz insiste pour l'urgence. Peut-être, en la faisant voter aujourd'hui, évitera-t-il qu'on se fasse plus tard un argument de la concession des 68 millions pour réduire par ailleurs son budget de la marine d'une somme égale.

Quoi qu'il en soit, une chose se dégage nettement du débat: c'est que, le crédit fût-il accordé ou refusé, nos côtes ne seront pas en état de défense avant plusieurs années. Les républicains ont gaspillé des milliards en chemins de fer électoraux, en écoles laïques, en fonctionnaires.

Et, en l'an 1888, il n'est pas un cuirassé français qui, en cas de guerre, pourrait s'estimer en sûreté dans le port de Cherbourg ou de Brest.

Or, la guerre, elle peut éclater avant six mois; elle éclatera très probablement avant cinq ans!

LE GÉNÉRAL BOULANGER

L'état du général Boulanger a été dans la journée de dimanche moins satisfaisant que ne l'espéraient ses amis.

Il y a de l'emphysème (gonflement) à la région droite du cou.

Voici le bulletin qui a été rédigé dans la soirée:

« 7 h. 1/2, soir. — Pas de changement. Etat calme. L'emphysème n'a pas augmenté; léger état congestif à la base du poumon droit. Absence de fièvre.

» Signé: LABBÉ. — POTAIN. — CARPENTIER-MÉRICOURT. — CH. MONOD. »

Dans l'entourage du blessé on redoute maintenant une complication grave du côté des poumons.

Le Dr Labbé qui devait, disait-on, se prononcer dimanche soir, a encore réservé son opinion définitive.

A minuit, le général s'est endormi sans fièvre.

La *Presse*, le journal de M. Laguerre, sous la rubrique « dernière heure », publie cette note:

« Le général, s'étant remué plus que de raison, une légère agitation s'est produite dans la nuit et a provoqué un commencement de congestion du poumon droit. On a dû, pour calmer le malade et pour empêcher de nouvelles imprudences, lui donner une forte dose de morphine. »

Les dernières nouvelles de la santé de M. Boulanger signalent une amélioration sensible.

A midi, hier, le blessé a pu prendre un potage et un œuf à la coque.

Une centaine de personnes stationnaient autour de la maison.

M. le Procureur général du Parquet de la Seine ayant demandé au garde des sceaux des instructions relatives au duel Boulanger-Floquet, le ministre de la justice a dû se résigner à prescrire, au cas où le duel aurait les graves conséquences de « mort d'homme », la même procédure qui s'est toujours pratiquée dans tous les duels malheureux.

INFORMATIONS

Le *Cri du Peuple* termine ainsi son 14 juillet:

« Il n'y a rien de changé en France. La dime est remplacée par cent impôts.

» Le juge vend toujours la justice. Le fisc frappe toujours le pauvre. »

Ainsi, d'après la feuille socialiste, rien n'est parfait sur la terre... pas même la République.

ELECTION D'UN DÉPUTÉ DU LOIR ET DU CHER. — SCRUTIN DE BALLOTAGE

M. Lacroix, radical, 37,353 voix, élu; M. Dumas, conservateur, 29,600 voix.

M. Dumas avait cru opportun de se présenter comme candidat de la neutralité con-

servatrice. C'est un fait à constater que cette tactique n'a pas suffi contre la concentration républicaine. Peut-être a-t-il découragé quelques royalistes sans rallier les républicains. Mauvaise manœuvre!

VOYAGE DU PRÉSIDENT CARNOT

Le programme du voyage présidentiel en Dauphiné a été définitivement arrêté dimanche matin.

M. Carnot quittera Paris demain mercredi 18 juillet, à huit heures trente du matin, pour arriver à Chambéry à sept heures trente-cinq du soir, après s'être arrêté aux gares de Montereau, Laroche, Montbard, Dijon, Chalons-Saint-Côme, Maçon, Bourg, Ambérieu, Coloz, Aix-les-Bains et Viviers.

Une réception ouverte à l'Hôtel de Ville de Chambéry terminera cette première journée.

Le détail de toutes les fêtes a été fixé et télégraphié à Chambéry et à Grenoble.

LE VOYAGE DE GUILLAUME II

Le correspondant berlinois du *Standard* donne comme définitivement arrêté que l'empereur Guillaume visitera Stockholm et Copenhague en revenant de Saint-Petersbourg. L'Empereur se proposerait d'être rentré à Potsdam dans les premiers jours du mois d'août.

La *Gazette de Francfort* et divers journaux allemands annoncent qu'à la suite de l'entrevue de l'empereur d'Allemagne et du Czar, M. le comte Herbert de Bismarck, ministre des affaires étrangères, ne fera que traverser Berlin, en revenant de Russie, et ira directement à Paris, avec une mission politique qui l'y retiendra une dizaine de jours.

La neige a fait son apparition sur le ballon d'Alsace, près de Guebwiller. Elle est même tombée jusqu'à la vallée et dans le village de Linthal.

ÉTRANGER

ITALIE. — L'Italie publie une information officieuse cherchant à faire admettre que la dernière note du Pape aurait été écrite en vue de pousser une des puissances catholiques, l'Autriche de préférence, à offrir l'hospitalité au Pape.

Si cette offre était faite régulièrement, le Pape quitterait Rome pour aller dans le Tyrol.

M. Lenhart, qui est depuis trente ans chancelier de la nonciature à Vienne, est venu à Rome il y a quelque temps, et on lui a, dit-on, confié des papiers très importants dans l'éventualité du départ du Pape pour l'Autriche.

Si la note en question ne se trouvait dans l'Italie, nous la passerions sous silence. Malheureusement, ce journal est à la solde de M. Crispien; rien n'y est placé qu'il ne veuille l'y mettre.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR

Par décret du 13 juillet, sur la proposition du ministre de la guerre:

M. de Lizaranzu, lieutenant sous-instructeur d'équitation à l'École d'application de cavalerie, a été promu au grade de capitaine; est affecté au 5^e régiment de dragons.

Par décision ministérielle du 13 juillet:

M. Emé de Marcieu, lieutenant au 7^e régiment de cuirassiers, a été désigné pour occuper un emploi de sous-instructeur d'équitation à l'École d'application de cavalerie.

Par décret du 11 juillet, sur la proposition du ministre de la guerre:

Notre compatriote, M. Torel (Edgard), lieutenant-colonel du 48^e dragons, à Lunéville, a été promu au grade de colonel. Affecté au 8^e cuirassiers, à Seals.

Pas décret du Président de la République, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, notre compatriote, M. Alfred Ferba,

dans un rayon de soleil, les deux rames s'enfonçant régulièrement dans l'eau se voyaient distinctement.

Le Furet prétendait avec énergie distinguer la tente centrale et la couleur du bateau de Raimbault.

Bea드릴ard reprit les rames et gagna une vingtaine de mètres. Aussitôt Louis quitta l'avant.

— C'est lui, dit-il avec une vive émotion; j'ai reconnu Raimbault. Dressons notre plan de campagne.

— C'est bien simple, fit Symphorien. Allons à lui et gagnons-le de vitesse.

— Non pas, mon ami, jamais nous ne pourrions le rejoindre, car il ne va pas tarder à nous reconnaître et à s'enfuir et il a une trop grande avance sur nous.

— Que proposez-vous donc?

— Traversons la baie de la route, passons de l'autre côté et tâchons de nous approcher en silence, sans qu'il nous voie. Le buisson et les arbres nous cacheront à lui.

— Volontiers, mais faisons vite.

Une minute après, le *Sagittaire* avait quitté la route et passé de l'autre côté de la baie, sur la droite. Il était temps. Au moment où le bateau disparaissait, le Furet vit une grande ombre qui se dressait dans la barque et qui l'examinait attentivement. Mais quand le *Sagittaire* eut disparu, l'ombre s'assit et les rames recommencèrent

leur manœuvre régulière.

Une véritable chasse indienne commença aussitôt, avec cette particularité qu'elle avait lieu sur les eaux dans des conditions difficiles.

Il s'agissait d'approcher le *Sagittaire* de la *Barque rouge* sans se faire voir et sans se faire entendre.

Pour atteindre ce résultat, Bea드릴ard déploya toutes les ressources de ce génie rusé spécial aux gens de la vallée de la Loire. Il ramait avec force, mais sans faire le moindre bruit, évitant d'agiter la surface de l'eau, et il glissait le *Sagittaire* d'arbre en arbre, en le tenant toujours dans l'ombre, avec une adresse merveilleuse.

Raimbault, de son côté, ramait avec calme, sans se douter du danger qu'il courait, en jetant de temps à autre des regards avides sur le château de Narcé qu'on commençait à apercevoir vers le sud. Cette attention soutenue et les calculs qu'il faisait mentalement servaient les plans de ceux qui le poursuivaient.

Un quart d'heure s'écoula ainsi, sans que Raimbault eut rien aperçu de suspect.

Le plan de Louis Duparc s'exécutait à la lettre et déjà les jambes de Bea드릴ard frémissaient d'impatience. Symphorien ne disait mot, mais sa physionomie exprimait vivement toutes ses pensées.

— Halte! murmura tout à coup Louis Duparc.

La *Barque rouge* venait de s'arrêter, en effet,

au milieu de la route, et Raimbault Marinval, debout, examinait de tous côtés si personne ne pouvait le voir. Heureusement, le *Sagittaire* était à ce moment caché par une énorme souche de chêne, et quand Raimbault eut interrogé l'horizon du regard, il se dirigea à angle droit vers le château de Narcé, en quittant la route et en entrant en rase campagne sur des pépinières inondées.

Le *Sagittaire* franchit aussitôt la baie qui le séparait de la route.

— Voici le moment d'agir, dit Bea드릴ard en raidissant d'avance ses bras et ses jambes. Louis, surveillez l'avant, et toi, Furet, ouvre l'œil à la manœuvre! (A suivre.)

M. Prud'homme s'entretenait avec sa respectueuse dame au bord de l'Océan. La plage est déserte et les baigneurs ne troublent point les méditations du bon vieillard.

— Il n'est venu personne cette année!

— Aussi, tu le vois, la mer se retire. Elle a son amour-propre! répond Joseph en esquissant un sourire.

Le fils d'un bourgeois, à l'auteur de ses jours:

— Me faire notaire, quand je pense que je pourrais être poète!

— Fais d'abord ta fortune dans le notariat, et tu feras ensuite des vers... quitte à les faire un peu plus longs... pour rattraper le temps perdu!

chef de bataillon au 126^e régiment d'infanterie, a été élevé au grade d'officier de la Légion d'honneur. M. Farbu, chevalier du 5 février 1878, compte 33 années de services et 41 campagnes.

En exécution du décret en date du 16 juillet 1888, le ministre du commerce et de l'industrie a décerné des médailles d'honneur à huit ouvriers et employés appartenant au département de Maine-et-Loire.

Parmi eux, nous remarquons M. Auguste Petit, ouvrier dans la maison Mauriceau-Delaunay et C^{ie}, fabricants de chapelets, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, qui a reçu une médaille de bronze.

Union Saumuroise

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME

Récompenses de gymnastique pour le 2^e trimestre 1888.

1^o MEMBRES ACTIFS. — Médailles : MM. Jolienne, Gaschet, Hermé fils, Legrand, Fresneau fils, Odouard, Bonnet, Nourrisson, Langlois fils, Lequec.

2^o PUPILLES. — Médailles : MM. Brard, Laune, Guy (Eugène), Bonneau fils, Gourret fils, Vilchien, Normandine, Guy (Germain), Molloy, Bontault, Terrien (Georges), Houlerd.

3^o CLAIRES. — Médailles : MM. Fougeolles, David, Guibert, Blain.

Le Président, G. DOUSSAIN.

Nous nous empressons de publier la lettre suivante que nous a adressée hier soir M. Doussain, président de la Société de Gymnastique :

Saumur, 16 juillet 1888.

Monsieur le Rédacteur de l'Echo Saumurois,

Dans le numéro de ce jour, rendant compte de la fête nationale à Saumur, faisant allusion aux exercices de la Société de Gymnastique, vous dites :

« Qu'il nous soit permis de demander si ces représentations sur la place publique, avec un cercle de spectateurs comme en ont des acrobates de foire, ne fait pas perdre à cette institution de son prestige et à ses membres quelque peu de leur dignité. »

Personnellement, je ne crois pas que le cercle des spectateurs des acrobates de foire se compose habituellement de personnages officiels dont vous faites suivre les noms et dont le bienveillant appui est pour nos jeunes gens le meilleur stimulant et le plus sincère encouragement.

Je ne crois pas non plus qu'un exercice sur la place publique (où pouvait-on aller ailleurs ?) fasse perdre à cette institution de son prestige et à ses membres davantage de leur dignité que n'en perdent eux-mêmes les institutions et les membres des Sociétés qui ne font pas exclusivement de la gymnastique, notamment les Sociétés de courses, les Sociétés nautiques, etc.

Il est vrai que ces Sociétés ont un champ plus vaste pour donner leurs fêtes. Nous n'avons pas ce bonheur, malheureusement pour nous ; mais nous savons profiter de ce que nous avons, et si les critiques qui se faisaient dans la foule, sans être blessantes pour les héros de la fête, étaient cependant peu flatteuses et de nature à décourager, etc., permettez-moi, au nom de mes jeunes camarades, de dire à ces critiques que leur opinion ne nous émeut en aucune façon et qu'ayant la conscience d'avoir fait notre devoir, nous continuerons comme par le passé à travailler dans l'intérêt public, et prendrons comme juges de nos efforts la masse de nos concitoyens le plus souvent qu'il nous sera possible.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président de l'« Union Saumuroise »,
G. DOUSSAIN.

Le lecteur n'a ici que l'opinion de M. Doussain et sera heureux de trouver chez notre correspondant cette noble résolution de marcher toujours et quand même de l'avant. Nul doute que le président de la Société de Gymnastique ne communique à tous les sociétaires cette même fermeté de caractère. Mais cette attitude énergique n'empêchera pas les critiques d'aller leur train, et les moins bien dotés de force musculaire d'être l'objet des plaisanteries d'un certain public. La foule est sans pitié.

On écrit de Turquant, le 13 juillet, au Journal de Maine-et-Loire :

« Monsieur le directeur,

Voilà que je lis dans votre journal que le Conseil municipal de Saumur a délibéré sur le chemin de fer de Saumur à Cholet par Neuil, et demande que la voie Saumur-Cholet se soude à celle du tramway au Pont-Fouchard.

Je le veux bien, mais je ne suis point sourd et j'ai bien entendu dire que M. le préfet avait depuis le 12 mai en poche et dûment signé et paraphé le décret de déchéance de la concession des tramways Saumur-Fontevault et Saumur-Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Si oui, pourquoi M. le préfet de Maine-et-Loire néglige-t-il de signifier au titulaire de la concession le décret de déchéance qui la frappe ?

Qui compte-t-il ménager, M. le préfet ? Il y a belle lurette que M. O. Monprofit, titulaire de la concession, a disparu derrière la bande de juifs qui s'est abattue sur les tramways saumurois.

Est-ce à M. O. Monprofit ou à la juiverie que M. Bardou s'intéresse ? En tout cas, il laisse en souffrance les intérêts des actionnaires des tramways et acquiert une certaine part de responsabilité dans les accidents qui chaque jour sont occasionnés par les rails qui sillonnent inoccupés les rues de Saumur et la route de Fontevault, en ne signifiant pas le décret de déchéance qu'il a en mains et qui a été provoqué avec toutes raisons par l'administration des ponts et chaussées.

C'est là manquer à son devoir. M. le maire de Saumur, qui a égaré 50,000 francs de son argent dans la néfaste entreprise des tramways saumurois, ne peut ignorer que la concession est frappée en fait de déchéance, et n'existe plus. En faisant voter à son Conseil municipal la soudure du chemin de fer de Cholet-Saumur sur la voie des tramways au Pont-Fouchard, espère-t-il donc rattraper ses 50,000 fr. en faisant incorporer la concession déchuée dans le réseau départemental ?

Je souhaiterais, simple contribuable que je suis, voir M. le préfet appuyer d'une bonne raison le motif qui l'empêche de notifier le décret de déchéance, dont il a reçu expédition voilà deux mois, et aussi M. le maire de Saumur, me dire quel est le but qu'il se propose en faisant rattacher la voie Cholet-Saumur à la voie du tramway. X*** »

LE 14 JUILLET A ANGERS

Comme température, le 14 juillet a peut-être été le plus beau jour du mois. Aussi est-il probable que les habitants de la campagne ont dû le passer à soigner leurs récoltes en souffrance et particulièrement les foins si maltraités par les ploies récentes. Quand des intérêts graves sont en cause, on ne les néglige pas pour s'amuser.

A Angers, une foule considérable de curieux n'a cessé de circuler du matin à la nuit pour voir la revue, les bals et les jeux publics, les illuminations et le feu d'artifice.

Le soir, le Jardin du Mail avec ses mille lumières multicolores offrait un coup d'œil splendide.

Un des spectacles les plus curieux c'est d'assister au défilé compact de ce tout Angers qui, pendant une grande heure, s'écoule à pleine voie du haut en bas de la rue du Mail et vient se masser sur les bords de la Maine pour voir éclater les fusées et autres pièces d'artifice.

Quant à la mode de pavoiser les maisons particulières, elle disparaît chaque année davantage. Les drapeaux n'indiquent plus aujourd'hui que la demeure des fonctionnaires, des employés et les marchands de vins. La plupart des fenêtres restent sans ornement et l'on remarque bien des rues où le vent n'agit seulement que un ou deux drapeaux.

Vers minuit, une pluie abondante a forcé à rentrer chez eux les braillards qui commençaient déjà leur vacarme nocturne.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Blou. — La semaine dernière, un ou plusieurs malfaiteurs se sont introduits dans une cave, située dans un champ de la commune de Blou et appartenant à M. Beslot, maître d'hôtel à Longué. Dans cette cave se trouvaient neuf barriques de vin blanc, deux de vin rouge et 50 bouteilles de vieux vins.

Le ou les malfaiteurs ont vidé les barri-

ques dans la cave et brisé les bouteilles vidées.

M. Beslot estime la perte à 1,300 fr. Malgré toutes les investigations, on n'a pu trouver les traces du ou des coupables. Il est vrai que M. Verneau, cultivateur à la Mésangerie, a vu, dit-il, un homme traverser sa cour pendant une nuit, mais il n'a pu donner aucun signalement.

LA GRÈLE A DURTAL

Le dimanche 8 juillet, la grêle est tombée sur la commune de Durtal et y a causé de grands ravages. Vingt-cinq propriétaires et fermiers sont plus ou moins atteints. On évalue les dégâts à 23,000 francs.

Détail curieux : Personne n'était assuré, même pas M. X... ; agent d'assurances, qui éprouve une perte de 560 fr.

UN OFFICIER NOYÉ

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire de samedi :

« Un sous-lieutenant du 25^e dragons, M. de Saint-Martin, qui se promenait à cheval sur les bords du Cher, est tombé dans la rivière, à 2 kilomètres environ de Larçay. On suppose, l'accident n'ayant eu aucun témoin, que le malheureux officier s'est noyé en voulant faire traverser le Cher par son cheval.

C'est le képi flottant de l'officier qui a fait découvrir ce terrible accident. Le cheval de M. de Saint-Martin a été retrouvé sur la berge par M. Charles Gauthier, qui s'est empressé de le ramener au bureau de la place. Aussitôt le malheur connu, des recherches furent faites pour retrouver le cadavre. Elles n'avaient pas encore abouti hier soir, très tard. »

Le même journal, dans son numéro d'hier, publie les lignes suivantes :

« Nous avons raconté le triste accident arrivé à un jeune officier du 25^e dragons, M. le sous-lieutenant de Saint-Martin, dans la journée de vendredi dernier.

Parti à cheval, après son déjeuner, pour faire une promenade sur les bords du Cher, M. de Saint-Martin avait tenté de traverser la rivière à la nage ; mais, entraîné probablement par le courant, il avait bientôt disparu sous les eaux, avant que personne ne se trouvât à proximité pour lui porter secours.

Pendant toute la soirée de vendredi, des camarades d'armes du malheureux officier, conduits par M. le sous-lieutenant de Boissard, firent des tentatives infructueuses pour retrouver le cadavre.

Ce n'est que le lendemain que M. de Boissard, aidé de quelques marins, parvint à faire retirer de l'eau le corps du sous-lieutenant qui fut immédiatement ramené à l'hôpital sur une voiture d'ambulance. »

M. de Saint-Martin, qui avait suivi les cours de l'École de Saumur, était âgé de 24 ans.

ACCIDENT MORTEL A BLÉRÉ

On écrit de Bléré (Indre-et-Loire) :

« La fête du 14 juillet à Bléré a été interrompue par suite d'un grave accident.

M. Papias, ferblantier, a été atteint par une bombe en plein visage.

La mort a été instantanée.

La municipalité a invité les cafetiers et débitants à fermer en signe de deuil.

Papias était âgé de 29 ans. Il laisse une veuve et un enfant de 13 mois. La malheureuse mère est sur le point d'en mettre au monde un second. »

NOUVELLES DU VIGNOBLE

On écrit de Chinon :

« La floraison est enfin passée, et malgré les temps contraires, elle s'est heureusement terminée sans coulure appréciable. Il nous faudrait cependant de la chaleur pour le développement du grain. Si rien de fâcheux ne vient maintenant, et s'il fait beau, nous aurons une récolte abondante dans toute notre région.

Par suite, il y a une détente dans les prix chez des propriétaires encore possesseurs de vins. Il serait possible de traiter de 40 à 45 fr. au-dessous des cours de mai.

Nos Chinon valent de 415 à 440 fr. suivant choix. En Anjou, on trouve encore de jolis vins rouges de 70 à 75 fr. les 225 litres nus. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 juillet.

L'allure générale du marché est satisfaisante quoique calme. Le 3 0/0 clôture à 83.45 ; le 4 1/2 0/0 à 106.75.

L'action du Crédit Foncier est demandée à 1,412.50. Les obligations foncières et communales sont toujours recherchées par l'épargne ; les demandes portent surtout sur les obligations à lots 1879, 1880 et 1885. Il reste à un bénéficiaire certain à encaisser sur le capital en attendant qu'on ait touché le pair. Les Bons à Lots et les Bons de la Presse ont aussi un bon courant de demandes.

La Société Générale est ferme à 455. La Société de Dépôts et Comptes courants se fixe à 600. La Banque d'Escompte est demandée à 465.

L'obligation des Immeubles de France clôture à 387. La petite épargne recherche ces titres qui, remboursables à 1,000 francs et rapportant 15 fr. d'intérêt annuel, jouissent de garanties immobilières très sérieuses et sont appelés à une plus-value considérable. Les obligations absolument similaires de la Banque hypothécaire cotent 495, un arbitrage entre ces deux valeurs donnerait un bénéfice de plus de cent francs.

L'action de Panama clôture à 291. L'action Métaux se tient à 730, coupon de 40 fr. détaché.

La Société des Ardoisières de la Forêt à Combrée (Maine-et-Loire) vient d'avoir son assemblée générale. Grâce à ses nouveaux systèmes d'exploitation, la production est plus que doublée et ses bénéfices dépasseront 180,000 francs pour l'année courante.

La Compagnie la Foncière-Vie escompte à ses assurés les résultats éventuels de la participation des bénéfices sans augmenter le montant de la prime, tout en limitant le nombre des primes à payer.

Le marché des actions de nos grandes compagnies de chemins de fer est bien tenu. Les obligations ont de nombreuses demandes.

L'ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, prévient ses nombreux clients qu'elle délivre, au prix de 4 fr. 50 (45 degrés), 4 fr. 75 (47 degrés) et 2 fr. 50 (degré) le litre, verre compris, des Eaux-de-Vie blanches de première qualité pour la conservation des fruits et la préparation des liqueurs.

MAISON G. DOUSSINEL. — P. ANDRIEU, succ.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an... 10 fr. — Départements, 12 fr. Union postale... 13 fr.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 15 juillet :

TEXTES. — Nous sommes sept, par M. Édouard Garnier. — Toujours tout droit, nouvelle, par M. A. Bachelin. — Les mosaïques de Sousse, par M. A. Bertrand. — Le pré Gaubé, par M^{me} J. C. — Une excursion à la Grande Muraille de Chine en 1886, par M. Imbault-Heart. — Les Pompes funèbres en France, par M. H. Bugehot.

GRAVURES. — Nous sommes sept, sculpture sur pierre peinte du dix-septième siècle. — Musée du Bardo à Tunis; le Triomphe de Neptune. — Salle d'honneur du 4^e tirailleurs, à Tunis; Mosaïque des chevaux. — Vue du rapide de la Guitare pincée. — Pavillon du dieu de la littérature, dessins de M. Vuillier. — Les Pompes funèbres en France (4 grav.). — Le Nématocarcinus Gracilipes (demi-grandeur).

MARCHÉ de Saumur du 13 Juillet 1888

Froment-commerce, l'hectolitre	19	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
Id. halle (moyenne)	18 80	Veau	1 60
Métell	15 75	Mouton	2
Seigle	11 50	Porc	1 50
Orge	12	Poulets la couple	6
Avoine	9	Dindonneaux	17
Sarrasin	10	Canards	5
Haricots blancs	20	Oies	10
Haricots rouges	18	Beurre le kilog.	2 50
Fèves	41	Œufs la douzaine	80
Noix	14	Foin, la charretée de 780 kilog.	65
Châtaignes	14	Luzerne	60
Sel les 100 kil.	15	Paille	50
Son	14	Huile de noix, 50 kil.	125
Pommes de terre, la barrique	9	Chanvre 1 ^{re} qualité	50
Farine, la culasse de 157 kilog.	51	Id. 2 ^e	50
Pain 1 ^{er} qual., le kil.	—	Id. 3 ^e	50
Id. 2 ^e id., 32 c.	—	Charbon de bois, les 100 kil.	16
Id. 3 ^e id., 31	—	Charb. de terre	4 50

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzy et environs	la barrique 150
Champigny	160
Varrains	140
Bourguell	140
Restigné	130
Chinon	140
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 300
Ordinaires, environs de Saumur	90 à 100
Saint-Léger et environs	80 à 90
Yarrains et environs	95 à 100
Le Puy-N.-Dame et environs	70 à 75
La Vienne	55 à 60

Cidre de Bretagne	la barrique 50 fr.
Cidre de Normandie	45
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 50 fr.
Vinaigre de vin	25

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Études de M^e FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 41.
Et de M^e FILLATREAU, notaire à Longué.

VENTE

Sur conversion de saisie immobilière, AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

D'IMMEUBLES

CONSISTANT EN :

Bâtiments et Morceaux de Terre.

Situés commune de Saint-Martin-de-la-Place.

Appartenant aux époux MAUPOINT-SOYER, cultivateurs, demeurant à Saint-Martin-de-la-Place.

L'ADJUDICATION aura lieu le **jeudi 9 août 1888**, à une heure, en l'étude et par le ministère de M^e FILLATREAU, notaire à Longué, commis à cet effet par les jugements ci-après énoncés.

En exécution de deux jugements rendus par le Tribunal civil de Saumur, les huit octobre mil huit cent quatre-vingt-sept et vingt-trois juin mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistrés, ordonnant la conversion en vente volontaire de la saisie immobilière pratiquée contre les époux Maupoint-Soyer, ci-après dénommés et qualifiés, suivant procès-verbal de VINCENT, huissier à Saumur, en date du vingt-trois août mil huit cent quatre-vingt-sept, visé, enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, conformément à la loi.

Aux requête, poursuites et diligences de M^e Arsène Blot, veuve de M. Joseph Gaillément, restière, demeurant à Longué, poursuivant, d'une part;

Et, d'autre part: 1^o M. Jean Maupoint, cultivateur, agissant tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame son épouse, ci-après dénommée; 2^o la dame Joséphine Soyer, épouse dudit sieur Maupoint, demeurant ensemble à Saint-Martin-de-la-Place.

Parties saisies, Ayant tous les sus-nommés pour avoué M^e FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n° 11.

Le jeudi neuf août mil huit cent quatre-vingt-huit, à une heure, en l'étude et par le ministère de M^e FILLATREAU, notaire à Longué, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, il sera procédé à la vente sur conversion de saisie immobilière, aux enchères publiques, des immeubles ci-après désignés :

DÉSIGNATION

Commune de Saint-Martin-de-la-Place

PREMIER LOT.

Un corps de bâtiments, situé près le bourg de Saint-Martin-de-la-Place, composé de deux chambres à feu, dont une avec four derrière, en bas côté, un petit cellier; le tout couvert en ardoises; au fond de la cour deux écuries, grenier au-dessus couvert en ardoises et un toit à pores; compris sous les numéros 193 et 194, section D du plan cadastral de ladite commune, pour une contenance de trois ares soixante centiares, joignant au levant M. Binet, au midi M^e veuve Tessier, au couchant M^e Benon et au nord la route nationale de Saumur à Angers.

Mise à prix, mille francs, ci. 1,000

2^e Lot.

Un autre corps de bâtiments, situé au même lieu, composé d'une cham-

bre à cheminée sur la rue et d'une autre chambre à cheminée, grenier au-dessus de la première chambre, un petit caveau, cour, un hangar sur piliers, couvert en ardoises; droit de puisage au puits de M. Binet.

Le tout compris au plan cadastral sous le numéro 203 de la section D, pour une contenance de un are cinquante centiares, joignant au levant M. Beugnard, au midi M^e Tessier, au couchant M. Binet et au nord la route nationale de Saumur à Angers.

Mise à prix, mille francs, ci. 1,000

3^e Lot.

Un morceau de terre, situé au même lieu, compris au plan cadastral sous portion des n^{os} 935, 936 et 937 de la section A, pour une contenance de seize ares deux centiares, — ce morceau est planté en partie de poiriers, pommiers et ceps de vigne; il joint au levant M^e Benon, au midi la route nationale, au couchant le sieur Maupoint et au nord M^e de Terre-Basse.

Mise à prix, huit cents francs, ci. 800

4^e Lot.

Un morceau de terre, situé au canton du Clos-Marçais, porté au plan cadastral de ladite commune, sous le n^o 688, section A, pour une contenance de quatre ares trente-deux centiares, joignant au levant M. Cornilleau, de Saumur, au midi M. Apollon, au couchant Trotouin, Eugène, et au nord ledit sieur Apollon.

Mise à prix, deux cent quatre-vingts francs, ci. 280

5^e Lot.

Un morceau de terre, nommé la Pièce-Brûlée, situé au canton du Clos-Marçais, figuré au plan cadastral sous le n^o 46 pour portion, section B, d'une contenance de vingt-sept ares quarante-huit centiares, joignant au levant un chemin, au midi M. Laigle, au couchant le même et au nord Coulon.

Mise à prix, mille francs, ci. 1,000

6^e Lot.

Un morceau de terre, dont une petite portion plantée en vigne, nommée les Linottes, porté au cadastre sous le n^o 400, section B, d'une contenance de vingt-huit ares environ, joignant au levant M^e Nouzilleau et Deslandes, au midi Lehouc et autres, au couchant Gallais et autres et au nord M^e Nouzilleau.

Mise à prix, mille francs, ci. 1,000

7^e Lot.

Un morceau de terre, nommé le Poirin, compris au cadastre sous le n^o 404, section B, pour une contenance de trente-huit ares, joignant au levant le chemin de la Croix-Rouge au Gué-d'Arcois, au midi M. Trotouin, Eugène, au couchant un chemin et au nord Guessard, François.

Mise à prix, mille francs, ci. 1,000

Total des mises à prix: six mille quatre-vingts francs, ci. 6,080

S'adresser, pour tous renseignements :

4^o Soit à M^e DE NEUVILLE, avoué poursuivant la vente;

Soit à M^e FILLATREAU, notaire à Longué, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné.

Saumur, le seize juillet mil huit cent quatre-vingt-huit.

COQUEBERT DE NEUVILLE

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

BEL APPARTEMENT

AVEC EAU DE LOIRE ET GAZ

Rue Nationale, 29, au 1^{er}.

S'adresser à M. BRETON, couvreur, rue de l'Hôtel-Dieu.

Études de M^e André POPIN, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, 8, successeur de M^e BEAUREPAIRE, et de M^e LE BARON et de M^e BRAC, notaires à Saumur.

VENTE

SUR LICITATION

Le vendredi 27 juillet 1888, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e LE BARON,

notaire à Saumur, rue d'Orléans, 72,

D'UN

GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, 79, à l'angle de la rue Chanzy, Avec Cour, Ecuries, Remises, Jardin et Dépendances.

Mise à prix: 15,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements à :

1^o M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, rue Cendrière, 8;

2^o M^e LE BARON, notaire, dépositaire du cahier des charges;

3^o M^e BRAC, notaire.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

PLUSIEURS MAISONS

Avec ou sans Remise et Ecurie, Rue Beaurepaire, n° 47.

S'adresser à M. MENARD.

A CÉDER
BONNE ÉPICERIE

Près Saumur.

S'adresser chez M. COURTET, rue Dailly.

A VENDRE

Une CHIENNE de 3 ans;
Un CHEN de 13 mois, épagneul.
S'adresser chez M. OGER, charpentier à Bagneux.

GUÉRISON CERTAINE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau



DARTRES, ECZÈMES, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science. Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il procure une amélioration sensible. S'adresser à M. LEMORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE 41, rue St-Louis, à MELON (S.-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par correspondance.

PORNICHET Location Chaletbord de la mer, très belle plage, 7 chambres, salon, cuisine, 2^e quinzaine de juillet. Août 450 fr. — Renseignements complets au bureau du journal.

Étude de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau.

A VENDRE

MOULIN A VENT
De la Perruche

A Montsoreau,

Dans une belle position, garni de deux pièces de meules et tous accessoires en parfait état.

Bâtiments d'habitation et de service, cave, cour, jardin et vigne.

Entrée en jouissance immédiate.

S'adresser sedit M^e PASQUIER.

Étude de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 47.

A VENDRE

à l'amiable,

UNE

MAISON

Sise à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 26.

Actuellement occupée par M. GRANDY, vannier.

S'adresser à M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 11. Prix très avantageux.

Couronnes Funéraires en tous Genres

SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON COPIT

COCHET-CHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement
Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie,
Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS

Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX
Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.

Avances avant Formalités, Discretions. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laflitte, PARIS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CACAO PUR
VAN HOUTEN
Soluble

remplaçant avantageusement

TOUS LES CHOCOLATS

Se vend partout aux prix de fr. 5, — fr. 2.60. et fr. 1.40

Mélez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.

Une fois essayé, le CACAO VAN HOUTEN sera pris toujours.

Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. P. ANDRIEUX, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelie; IMBERT et Fils, 33, rue d'Orléans, 38, rue Dacier.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 JUILLET.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.
3 %	88 27	88 35	Est	783	790	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	516 50	515
3 % amortissable	85 80	85 73	Paris-Lyon-Méditerranée	1261 25	1263 50	Ville de Paris, oblig. 1865-1860	531	536	Est	388 25	389
3 % (nouveau)	—	—	Midi	1175	1153 75	— 1869, 4 %	525 50	526 25	Midi	400	400
4 1/2 % (nouveau)	106 62	106 70	Nord	1547 50	1540	— 1871, 3 %	410 25	411	Nord	408 50	411
Obligations du Trésor	513 75	514	Orléans	1230	1222 50	— 1871, 3 %	394	395	Orléans	401 75	401 50
Banque de France	3580	3640	Ouest	911 25	915	— 1876, 4 %	519	521 25	Ouest	395 50	395 50
Société Générale	453 75	455	Compagnie parisienne du Gaz	1240 50	1237 50	Bons de liquid. Ville de Paris	517 75	518 50	Paris-Lyon-Méditerranée	395	394
Comptoir d'escompte	1060	1066	Canal de Suez	2122 50	2125	Obligations communales 1879	480	480	Paris-Bourbonnais	391 25	391 25
Crédit Lyonnais	580	580	C. gén. Transatlantique	524	526 25	Obligat. foncières 1879 3 %	480	484	Canal de Suez	373	374
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1112 50	1120	Russe 5 0/0 1870	103	103	Obligat. foncières 1883 3 %	384 50	384	Panama 6 0/0	—	—
Crédit mobilier	335	331									
Canal Intér.-Panama	293 75	290									